le dauphiné LIBERE
29/04/2011

Gaz de schiste - Les maires ripostent

Pour les élus, le recours en justice leur donnera l'avantage de consulter les documents relatifs au permis de Villeneuve-de-Berg, que Schuepbach n'a selon eux pas souhaité leur communiquer.

Le collectif ardéchois des élus contre le gaz de schiste s'est réuni hier en urgence à la mairie annexe. Une quarantaine de maires et adjoints sont venus débattre des démarches juridiques à engager après les plaintes déposées par la société texane Schuepbach, et voter une motion de soutien aux maires adressée à l'entreprise pétrolière, au premier Ministre, aux ministres de l'Ecologie et de l'Industrie, ainsi qu'au préfet de l'Ardèche. Tous n'ont pas reçu de recours, mais le maire d'Aizac, qui s'est renseigné auprès du tribunal administratif de Lyon, précise : « tous les maires qui ont pris un arrêté contre l'exploration seront dans la liste. »

Prendre un avocat : une priorité

L'un des animateurs de la réunion, Philippe Faure, maire de Malarce-sur-la-Thines, et le conseiller régional Olivier Keller ont suggéré de faire appel à une avocate spécialisée dans l'environnement d'un cabinet de Montpellier. Cette proposition a été approuvée par la majorité des élus présents. Maître Hélène Bras se chargera donc de collecter les délibérés pris lors de conseils municipaux exceptionnels, portant mention d'une demande d'annulation et d'abrogation des permis d'explorer. Ces conseils se tiendront dans les prochains jours, car chaque élu attaqué doit répondre au recours dans les 30 jours. Aussi, pour parer au plus pressé et surtout « montrer que nous sommes solidaires » explique Véronique Louis, maire de Saint-Maurice-d'Ibie, le collectif a décidé de se former en association.

Prochain rendez-vous à Villeneuve-de-Berg le 7 mai, pour un rassemblement.